
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 février 2023 à 20h

Sous la présidence de M. FICHTER Michel, Maire.

Nombre de membre en exercice	15	
Présent(e)s	11	M FICHTER Michel, Maire, M HUBER Christophe adjoint, M SCHLEIFFER Christian adjoint Mme SANDER Tania adjointe, Mme WALTER Patricia, Mme SCHMITT Audrey, Mme WOLFF Corine, Mme MEYER Mireille, M URBAN Christian, M JAECKEL Olivier, et M. PFEIFLE Julien
Absent(e)s excusé (e)s	4	M DIETRICH Roland, M FRICKER Alexis, M STEIG Loïc et Mme LEONHART Mireille
Procuration (s)	0	

M. le maire salue et remercie les membres présents. Il constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE
2. ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2023
3. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE
4. DIVERS

1. Délibération N°2023-009 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne à l'unanimité Christophe HUBER comme secrétaire de séance.

2. Délibération N°2023-022 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2023

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023. CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance, Un conseiller s'exprime concernant la problématique de l'éclairage public.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de la responsabilité du maire, que ce point a été discuté en point divers et non délibéré. Par ailleurs les services de la gendarmerie nous informent qu'aucune hausse de la délinquance et des accidents a été constaté depuis la réduction de l'éclairage public.

Le conseil Municipal adopte le procès-verbal à 10 voix pour et 1 abstention.

3. Délibération N°2023-011 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection et d'isolation de la toiture de la Salle Polyvalente.

Il présente le coût prévisionnel du projet estimé par l'architecte qui s'élève à **555 000 € HT**. Cette estimation est conforme aux devis réceptionnés durant l'appel d'offre. La commission d'appel d'offre doit se réunir prochainement pour statuer.

Ce projet étant éligible à des subventions, Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER l'estimation du projet de travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la salle polyvalente,
- D'APPROUVER le plan de financement de travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la salle polyvalente, comme suit

DEPENSES		RESSOURCES		
<i>Nature des travaux</i>		<i>Aides publiques</i>		
Lot 01 COUVERTURE CHARPENTE	270 000	ETAT DETR ou DSIL	222 000	40%
Lot 04 SERRURERIE ALU ACIER	145 000	ETAT Fonds Vert	113 000	20.36%
Lot 03 ECHAFAUDAGE	20 000	Collectivité Européen d'Alsace	100 000	18.02%
Lot 07 DESAMIANPAGE	120 000	Sous- total	435 000	78.38 %
		<i>Auto financement</i>		
		Fonds propres	20 000	3.6%
		Emprunts	100 000	18.02%
		Sous- total	120 000	21.62 %
TOTAL	555 000	TOTAL	555 000	

- D'AUTORISER le Maire à solliciter auprès des partenaires les subventions dont pourrait bénéficier cette opération, à savoir :
 - de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux de 40% auprès de l'état, soit un montant de 222 000€
 - de solliciter un financement au fonds vert au taux modulé de 20.36% auprès de l'état, soit un montant de 113 000€
- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour assurer l'exécution de la présente décision et pour déposer les divers dossiers de demande de subvention dont pourra bénéficier ce projet auprès de l'état

4 Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants

- Logements communaux deux logements seront vacants au 18 février et 6 mars
Des diagnostics seront réalisés pour les 8 logements mis en location
- Rénovation salle polyvalente, une rencontre avec l'architecte est prévue le 3 mars.
- Demande de subvention de l'APP pour l'achat d'une tondeuse, ce point sera délibéré suite à la réception des devis.
- Nettoyage de printemps, les tracts seront distribués à la population début mars, les lieux d'intervention seront définis en fonction du nombre d'inscrits.
- Rue de l'étoile, un devis sera demandé pour la mise une place du raccordement sous-terrain de l'électricité et de la fibre.

- Recensement, l'opération est terminée, Uhrwiller compte 710 habitants.
- Panneaux de rue, suite au retour de Office pour la Langue et la Culture d'Alsace, diverses dénominations sont à revoir. Patricia WALTER se propose de contacter Jean-Marc SCHLAGDENHAUFFEN
- Ordure ménagère, le nouveau système est en place, aucune hausse des tarifs n'est prévue dans les deux années à venir.
- Demande de l'ASU, l'association nous informe de la hausse de cout de l'énergie, qui représente environ 3000€ par an. L'association assure difficilement ce surcout et sollicite l'aide de la commune si les tarifs devaient encore augmenter dans les années à venir.
- Date du prochain Conseil Municipal Mardi 28 mars à 20h
- Tour de table et informations diverses échangées : problème de stationnement à l'intersection de la rue principale et de la rue de l'étoile, problème de dépôt sauvage sur le chemin de la parcelle 181 « Oben an der Neustrasse » et problème de dépose de déchets verts à l'entrée de la forêt.

La séance a été clôturée à 21h18

TABLEAU DES NOMENCLATURES DES ACTES

Numéro de délibération	Nomenclature des actes
2023-009	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2023-010	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2023-011	7.Finances Locales 7.5 Subventions

Signatures :

Le Maire :
Michel FICHTER

Le secrétaire :
Christophe HUBER